



RÈGLEMENT DU CONCOURS

« APPEL À PROJET ÉTUDIANTS : CREATION D'ENTREPRISE » PROJET 2024-2025

ARTICLE 1- INTRODUCTION

Le concours « Appel à projet étudiants : création d'entreprise » est conduit par Initiative Granville-Villedieu.Intercoms et soutenu par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer. Créée en 1998, l'Association a pour but d'aider à la création-reprise d'entreprises sur les territoires de Granville Terre et Mer et Villedieu Intercom, par l'attribution d'un prêt d'honneur (prêt à taux zéro et sans garantie) et par l'accompagnement, sous forme de parrainage, d'un chef d'entreprise expérimenté.

Le concours a pour objectif de :

- sensibiliser les élèves et les enseignants au thème de la création d'entreprise
- rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise
- les sensibiliser à l'économie locale
- leur donner une expérience de montage de dossier avec le soutien de chefs d'entreprises et de leurs enseignants

ARTICLE 2 - CANDIDATURE

Le concours s'adresse aux lycéens et étudiants issus des territoires de Granville Terre et Mer et de Villedieu Intercom :

- allant des classes de seconde au BTS.
- seul ou en groupe de 5 personnes maximum.

ARTICLE 3 - CALENDRIER

- Inscriptions : **avant le 29 novembre 2024**
- Présentation du concours : **fin août/septembre**
- Remise du support de présentation : **avant le 28 février 2025**
- Pitch blanc : **du 3 au 14 mars 2025**
- Support de présentation définitif après pitch blanc : **72 heures avant le passage devant le jury**
- Passage devant le jury : **du 17 au 28 mars 2025**
- Classement final et remise des prix : **courant mai 2025 (date à préciser)**
- La présentation du Lauréat ayant obtenu le 1er prix sera proposée en diffusion auprès des adhérents d'INITIATIVE GRANVILLE-VILLEDIEU.INTERCOMS

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

Afin de participer, les élèves devront rendre à leur enseignant, référent du concours, la **fiche d'inscription jointe au présent règlement avant le 29 novembre 2024.**

Les candidats libres, étudiants dans un cursus de formation ou d'enseignement sur les territoires de Granville terre et mer et Villedieu Intercom devront adresser leur inscription à contactvilledieu@initiative-granville.fr

ARTICLE 5 – CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

Les élèves pourront présenter **tous types de projets de création d'entreprise** qui devront, de préférence, se situer **sur les territoires de Granville Terre et Mer ou Villedieu Intercom.**

Chaque élève ou groupe de 5 maximum devra :

- avoir adressé à la plateforme le support de son pitch de présentation avant le **28 février 2025**. Ce support doit contenir tous les éléments listés dans la grille d'évaluation fournie en annexe (page 4) du présent règlement.

Le support remis pourra être modifié après le Pitch blanc pour tenir compte des échanges avec les chefs d'entreprise et devra être adressé à Initiative GVI, 72 heures avant le passage devant le jury, comme précisé dans l'article 3.

L'écran 1 « Introduction » du tutoriel servira de visuel pour présenter votre projet lors de la remise des prix. Pensez à être concis et précis.

ARTICLE 6 - PRÉSENTATION AU JURY ET SÉLECTION

Les élèves passeront devant le jury de sélection au cours du mois de mars (pitch blanc optionnel & pitch officiel) 2025.

Cette présentation durera environ 10 minutes.

La plateforme met à la disposition des étudiants la possibilité de réaliser un "Pitch Blanc" 15 jours avant la présentation devant le jury de sélection face à un petit groupe de chefs d'entreprise du territoire. Fortement conseillé, ce "Pitch blanc" permettra aux étudiants d'améliorer leur présentation grâce aux conseils reçus.

Le jury primera **les 5 meilleurs dossiers**, mais **tous les élèves participants seront récompensés en mai 2025** en présence des entreprises et partenaires du réseau Initiative et de personnalités du territoire.

ARTICLE 7 - DROITS DE DIFFUSION

Initiative Granville-Villedieu.Intercoms se réserve le droit d'utiliser les photos et noms des lauréats à des fins de publicité et communication et ce, sans dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITÉ

Les candidats souhaitant garder la confidentialité de leur projet devront adresser une demande par mail ou courrier à l'attention d'Initiative Granville-Villedieu. Intercoms pour que celle-ci ne diffuse aucun élément fourni.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la structure organisatrice ne peut être engagée en cas de survenance d'événements de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, qui empêcherait le bon déroulement du concours.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tout litige relatif au présent concours sera tranché par l'association « Initiative Granville-Villedieu. Intercoms ».

ARTICLE 11 – RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement et de ses modalités de déroulement.

Les supports de pitch sont à adresser par mail à :

contactvilledieu@initiative-granville.fr

Bérengère Leroux

Pépinière d'entreprises

295 rue de Jersey – 50380 Saint-Pair-sur-Mer

Pour tout renseignement complémentaire :

Nelly LEPIONNIER : nelly.lepionnier@wanadoo.fr – 06 75 69 12 77

Philippe DOUCHIN : phdouchin@hotmail.fr – 06 28 50 74 15

Frédérique GAUTIER : fgautiergranville@gmail.com – 06 07 57 95 22

ANNEXE – GRILLE DE NOTATION

Appel à projets 2025		NOM DU PROJET :				
Nombre candidats						
ÉVALUATION DU PROJET / 700 points avant bonification						
				Note	Coefficient	Total
1 Généralités (sur 30 points)						
Respect du règlement du concours		_/20	_/20	1,5		
2 Nature du projet (sur 150 points)						
Originalité du projet		_/10	_/30	5		
Faisabilité du projet		_/20				
3 Evaluation lors du Pitch (sur 400 points)						
Présentation						
Concision, clarté et force de conviction de(s) intervenant(s)		_/10	_/20	4		
Qualité du support de présentation		_/10				
Marché						
Connaissance du marché visé		_/10	_/20	6		
Positionnement retenu		_/10				
Chiffre d'affaires						
Evaluation du chiffre d'affaires		_/10	_/20	5		
Organisation pour réaliser les objectifs		_/10				
Viabilité financière						
Etude de rentabilité		_/10	_/20	5		
Etude du financement des investissements		_/10				
4 Réponses aux questions du jury (sur 120 points)						
Sur les questions marketing et commercial		_/10	_/30	4		
Sur les questions d'organisation		_/10				
Sur les questions financières		_/10				
					TOTAL	0
10 Bonification						
*élèves de seconde			Bonification	100		
*élèves de 1ère et terminale			Bonification	50		
					NOTE FINALE	